

Semur-en-Brionnais, dimanche 3 mars 2024  
3<sup>e</sup> dimanche de Carême

## COMMUNIQUE

### A propos des Sœurs Apostoliques de Saint Jean

A la demande du Dicastère pour les Instituts de Vie Consacrée et les sociétés de Vie Apostolique, Monseigneur Benoît RIVIERE, évêque d'Autun, référent des sœurs apostoliques de Saint-Jean, Institut de droit diocésain, a donné lecture dimanche 3 mars 2024, aux Sœurs réunies en Chapitre à Semur-en-Brionnais, du décret de nomination d'un Commissaire Apostolique, d'une adjointe et de deux personnes chargées de s'occuper plus spécialement des Sœurs qui vivent hors communauté et de celles qui ont besoin de soins de santé, physique et psychique, ainsi que d'une Lettre adressée à toutes les Sœurs par ce même Dicastère.

#### Le Décret : les décisions du Dicastère

Le Dicastère nomme jusqu'au prochain Chapitre Electif :

- Le Père Benoît GRIERE, Augustin de l'Assomption, Commissaire Apostolique
- Sœur Danielle EON, Religieuse de la Retraite, Commissaire Apostolique Adjointe
- Sœur Marie-José MARTEL, Auxiliaire du Sacerdoce, Chargée de mission pour les Sœurs ayant besoin de soins de santé
- Le père philippe POTIER, du Diocèse de Versailles, Chargé de mission pour les Sœurs vivant hors communauté.

#### La Lettre aux Sœurs : un soutien rempli d'espérance

Le Dicastère exprime aux Sœurs sa « *gratitude pour le don* » de leurs « *vies consacrées au Seigneur* » que l'Eglise reconnaît et accueille « *avec reconnaissance* ». La Lettre précise que « *l'une des principales missions du Commissaire sera de poursuivre les efforts* » déjà entamés par les Sœurs. Il « *salue* » leur « *courage* » pour « *approfondir* » leur formation religieuse en puisant « *dans le trésor de la tradition religieuse que l'Eglise a reçu de son histoire* ».

La Lettre évoque aussi un travail « *d'éclaircissement du patrimoine spirituel propre* » à l'Institut. C'est « *un chemin continu, personnel et synodal, d'écoute et de conversion pour accueillir l'Esprit Saint* ». Précisant différents points d'attention à discerner, le Dicastère redit son « *espérance* » pour « *chacune* » des Sœurs et « *pour l'Institut tout entier* ». C'est ainsi que, « *soutenues par la Grâce* » du Christ, « *les Sœurs Apostoliques de Saint-Jean pourront se relever et témoigner au monde de sa Miséricorde* ».

Contact médias : Anne JACQUEMOT [annejacquemot@dautun.fr](mailto:annejacquemot@dautun.fr)